CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 24 septembre 2026
Date de publication : 5 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Christine HEINTZ, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Nathalie PETRAULT, Éric PREVOST.

Excusés : Marie-Laure BOISSEL, Dominique PAYET, Didier PROUST, Corinne GUYON.

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Marie-Pierre MISSIOUX donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Thomas BRAUD donne pouvoir à Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN,

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20260930-DE-2026-08-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-08-12 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC RÉSALIS – AVENANT 3 : PROLONGATION DU PARTENARIAT EN 2027
Rapporteur : Gaël JOSEPH

Monsieur le vice-président délégué rappelle que la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre prévoit d'accompagner la restauration scolaire pour développer leurs approvisionnements en produits locaux, durables et de qualité. Cela permet de répondre à de nombreux enjeux pour le territoire et ses habitants : santé des enfants, éducation à l'alimentation, débouchés pour des producteurs…

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et l'association RésALIS sont partenaires pour accompagner la restauration scolaire dans le développement des approvisionnements en produits locaux, durables et de qualité. Dans ce cadre, une tournée de livraison de produits alimentaires destinée aux restaurants scolaires du Haut Val de Sèvre a été expérimentée pendant l'année scolaire 2024-2025 et s'est poursuivie en 2025-2026.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention avec l'association RésALIS pour en définir les conditions et les modalités. Cette convention a fait l'objet d'avenants en mars 2025 et en février 2026 pour prolonger les tournées de livraisons.

Pour poursuivre cette action pendant l'année scolaire 2026-2027, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention avec RésALIS permettant de :

- Augmenter le budget 2026 dédié à cette action de 8 000 € TTC à 12 000 € TTC ;
- Prolonger la convention jusqu'en décembre 2027, dans la limite d'un budget de 8 000 € TTC pour l'année 2027.

Il est précisé que cette action bénéficie jusqu'en 2028 d'un soutien financier du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire à hauteur de 70 % des dépenses HT.

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi « Egalim » ;
Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience » ;
Vu le Projet de territoire 2021-2027 du Haut Val de Sèvre ;
Vu le Schéma de développement économique, agricole et commercial adopté le 23 mars 2023 ;
Vu le Projet Alimentaire Territorial Niort Agglo – Haut Val de Sèvre et sa feuille de route 2021-2027 ;
Vu la convention 2024 entre la communauté de communes et RésALIS et le projet d'avenant ;

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre et l'association RésALIS,
- D'AUGMENTER l'enveloppe 2026 dédiée à cette action de 4 000€ TTC
- DE PREVOIR une enveloppe pour cette action de 8 000€ TTC pour l'année 2027
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre